

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 25 septembre 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Nombre de conseillers en exercice : 29**  
**Nombre de conseillers présents : 23**  
**Nombre de conseillers absents : 1**  
**Nombre de pouvoirs : 5**  
**Date de la convocation : 19 septembre 2024**

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT CINQ SEPTEMBRE, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

**Etaient présent(e)s :** M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - M. Thierry TATONI - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Jacques MONPEYSSSEN - M. Jean-Luc GREGOIRE - Mme Martine BERGER-SABATIER - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Daniel MOUTARD - M. Yves RINCK - M. Christian TEULADE - Mme Martine BERTHE, - M. Patrick CATHENOZ - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE.

**Pouvoirs :**

M. Roger VIARSAC, pouvoir à M. Pascal LANTHEAUME  
M. Christian CARRERE, pouvoir à M. Jean-Luc GREGOIRE  
Mme Monique BOTTINI, pouvoir à M. Christian TEULADE  
M. Erwan ALLÉE, pouvoir à M. Pierre COMBES  
M. Virgile VAN ZELE, pouvoir à M. Thierry TATONI

**Excusée :** Mme Anne TAILLEUX

**Est désignée comme Secrétaire de séance :** Mme Colette BRUN-CASTELLY

**2024 - 09 - 83 / AFFAIRES FINANCIERES**  
**REPLACEMENT DE MENUISERIES SIMPLE VITRAGE**  
**Demande de subvention**

**RAPPORTEUR : M. Thierry TATONI**

En vertu des articles L2224-31 et L2224-34 du CGCT qui fixent le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Energie (AODE), Territoire d'énergie Drôme - SDED a adopté, en Comité Syndical du 28 septembre 2021, le règlement de sa Compétence Efficacité Energétique.

Par délibération du 19 décembre 2022, la commune de NYONS a adhéré à cette compétence, à travers sa formule « Energie Plus », lui donnant notamment accès :

- à un conseil technique pour préconiser les travaux de performance énergétique les mieux adaptés à un bâtiment donné,
- à une aide aux dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Selon le caractère prioritaire ou complémentaire des actions envisagées, le taux de l'aide est de 50 % ou de 20 % de la dépense éligible présentée par la collectivité, dans la limite d'un cumul d'aides maximum de 50 000 € sur une période de trois années civiles glissantes

En contrepartie, dans le cadre du dispositif national des Certificats d'économies d'énergie (CEE) Territoire d'énergie Drôme - SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

La commune projette des travaux de remplacement de menuiseries simple vitrage sur les bâtiments suivants :

- Logement situé au 6 impasse du vieux collège pour un montant de ..... 17 982,98 € HT,
- Rez-de-chaussée du musée archéologique pour un montant de ..... 12 000,00 € HT,
- Une fenêtre du logement situé au 17 Draye de Meyne pour un montant de ... 1 627,74 € HT.

.../...

CONSEIL MUNICIPAL du 25 septembre 2024

Commune de NYONS (26110)

Le taux d'aides pour ces travaux se monte à 20 % de la part de territoire d'énergie Drôme - SDED.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,  
DECIDE

POUR : 28  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

- D'APPROUVER la demande de subvention auprès de territoire d'énergie Drôme - SDED,
- DE CÉDER les certificats d'économies d'énergie générés par ces travaux à territoire d'énergie SDED.
- D'AUTORISER M. le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Colette BRUN-CASTELLY  
Secrétaire de séance



Pierre COMBES  
Maire de NYONS

